

**RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS
D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Session 2024

**La Rectrice de Région Académique Guadeloupe,
Rectrice d'académie, Chancelière des Universités, Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- **Vu** l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- Madame Aurélie ROSSAT, Adjointe au Secrétaire Général – DBM, **Présidente**
- Madame Marie-Line FLORICOURT, Principale du Collège du Raizet, **membre**
- Monsieur Frédéric CHALEUR, Vérificateur des chambres régionales et territoriales des comptes Antilles-Guyane, **membre**

ARTICLE 2 : Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- Mme Martine TOUL, Cheffe de Cabinet - Rectorat, membre
- Mme Marie-André COPPRY, Cheffe de la DAF – Rectorat, membre
- Mme Marie-France CHOPARD, Cheffe de la DAG – Rectorat, membre
- Mme Monique CIMBERT-DENDELE, Cheffe de bureau DPE – Rectorat, membre
- Mme Dorisse DOLPHIN, Adjointe à la Cheffe de service coordination paye - Rectorat, membre
- Mme Carole ROMAIN Adjointe au Chef de la DPES – Rectorat, membre
- Mme Aurélie CRESTOR-DUVIGNEAU, Adjointe à la Cheffe de la Divisac - Rectorat, membre
- Mme Géraldine MORJON, Adjointe-gestionnaire – LP D. JEFFRY, membre
- Mme Gladys LAVIOLETTE, Adjointe-gestionnaire - LPO Pointe-Noire, membre
- Mme Magali SAINT-JEAN THERESE, Adjointe-gestionnaire - CLG Bébel, membre
- Mme Marie-Ange TRIPOLY, Adjointe-gestionnaire - Collège Saint John Perse, membre
- Mme Sylvie ALBINA-ALEXANDRE, Adjointe-gestionnaire – Collège M. SATINEAU, membre
- Mme Elise DIMAN, Adjointe-gestionnaire – Cité Scolaire d'Excellence Sportive, membre
- Mme Ruth BEGARIN, Adjointe-gestionnaire – LDM Bertène JUMINER, membre
- M. Siegmund BAJAZET, Adjoint-gestionnaire – Collège St RUFF, membre
- Mme Yolaine VERMOT DE BOISROLIN, adjointe-gestionnaire – LP Ducharmoy, membre

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Fait aux Abymes, le 15 avril 2024

Dominique BERGOPSOM

